FERACPA
formé et transformé

Conditions générales de participation aux différents modules et formations continues de l'école FERACPA :

1. **Inscriptions** :
 Les inscriptions se font uniquement via le site Internet www.feracpa.org.
 Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée jusqu'à concurrence du nombre maximum de places disponibles.

2. **Prix** :
 Les prix varient en fonction des modules et des formations.
 Pour la formation en présentiel, le prix comprend le logement, les repas et la formation.

3. **Acompte :**
 Nous vous demandons de verser un accompte de 50 % du montant du module ou de la formation continue lors de l'inscription.

 BIC : C E P A F R P P 3 1 3 au nom de Toulouse Lardenne, 282 avenue de Lardenne, 31100 Toulouse

 IBAN : FR76 1313 5000 8008 0094 8874 711 au nom de Association FERACPA France, 17, rue du Moulin, 25440 RENNES SUR LOUE. **Les frais de virement sont à la charge du participant !**

 A réception de votre acompte, vous recevrez de notre part, une confirmation de paiement, ainsi que les informations concernant la formation.

4. **Solde du paiement :**
 Le paiement du solde du module ou de la formation continue est dû avant le début du cours. Les instructions de virement ci-dessus sont identiques. A réception de votre solde de paiement, vous recevrez de notre part, une confirmation de paiement.

5. **Conditions d'annulation** :
 En cas d'annulation de la participation jusqu'à 30 jours avant le début de la formation, aucun frais ne sera engagé.
 De 30 jours et jusqu'au 10^{e} jour avant, la moitié du prix du module ou de la formation est exigée.
 Dans un délai inférieur à 10 jours avant le début du module ou de la formation continue, la contribution du participant est intégralement facturée.
 Une personne de remplacement peut être proposée. Si elle participe au cours à la place de la personne qui s'est désistée, il n'y a pas de frais d'annulation. En cas d'annulation pour cause de maladie/accident, un certificat médical doit être présenté et aucun frais n'est alors facturé.
 Dans tous les cas, l'acompte n'est pas remboursable.

 En cas d'annulation par l'organisateur, l'ensemble des frais d'inscription (acompte et solde) payé par le participant est remboursé.

FERACPA
formé et transformé

6. **<u>Informations pratiques</u> :**
 Une circulaire avec les informations pratiques parviendra par courriel, environ 2 semaines avant le début du module ou de la formation continue aux personnes inscrites.

7. **<u>Attestation</u> :**
 Afin que l'attestation mentionnant le module ou la formation continue suivi(e), ainsi que le nombre d'heures effectuées, puisse être délivré, le module ou la formation continue doit être suivi dans son entier et les éventuels travaux personnels demandés effectués et transmis selon les modalité indiquées.

8. **<u>Transmission des adresses et protection des données</u> :**
 En vous inscrivant, vous acceptez que votre domicile (localité) et adresse électronique soient transmises aux autres participants du même module ou de la même formation continue.

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions générales ci-dessus.

Lieu et date : _____ Signature : _____